



25, RUE TREBOIS - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TEL : 33 (0)6.77.18.96.11.
WWW.FLOORBALL.FR

Levallois-Perret, le 23 juin 2015

PV de l'Assemblée Générale ordinaire 2015 / Compléments de la présentation

Note : le présent PV est un complément de l'ensemble des éléments contenus dans le support de présentation adressé parallèlement à l'ensemble des clubs adhérents.

Administration Générale

Bien que n'ayant pas soumis cette demande préalablement à l'AG, pour inscription à l'ordre du jour, le club des Trolls d'Annecy demande à ce qu'il soit procédé à un vote pour définir un lieu et une date pour l'AG en 2016.

Ceci semble tout à fait prématuré compte tenu des changements profonds qui s'annoncent au niveau de la direction de la FFFL avant la fin 2015, mais il est procédé à un vote :

(Rappel, 23 votants comptabilisant un total de 68 voix, majorité fixée à 35 voix)

Proposition de lieu : Paris

Pour : 23 votants soit 68 voix

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ L'Assemblée Générale ordinaire 2016

Proposition de date : 18 juin 2016

Pour : 3 votants soit 8 voix

Contre : 0

Abstention : votants soit 60 voix

⇒ L'Assemblée Générale ordinaire 2016 se tiendra à une date que le futur Comité Directeur aura pour mission de définir et de communiquer dans les meilleurs délais.

Communication

Josselin Debraux, Resp. Communication de la FFFL, intervient pour préciser plusieurs points :

- Il est important que tous les membres de notre communauté « likent » la page fédérale, les pages des autres clubs, et l'ensemble des news qui peuvent paraître pour en assurer une diffusion et une visibilité plus forte envers l'extérieur
- Toujours mettre une photo explicite de notre sport dans chaque article, post, twitt...

Fournisseur Officiel



Partenaire Distribution





25, RUE TREBOIS - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TEL : 33 (0)6.77.18.96.11.
WWW.FLOORBALL.FR

- S'efforcer de généraliser l'utilisation de comptes twitter, et s'en servir notamment pour citer les autorités et les médias qui auront alors la possibilité de retwitter les infos floorball vers un public beaucoup plus large

En termes de communication interne à la FFFL, le club d'Annecy indique qu'il serait utile qu'une personne de la FFFL puisse être missionnée pour assurer la diffusion d'informations d'intérêt général sur la vie des clubs, leurs projets, leurs bonnes pratiques... Aujourd'hui l'information ne circule pas assez, et on peut passer à côté de bonnes idées, voire de la possibilité de réaliser un projet. Cela rejoint la proposition intégrée à la réorganisation générale de la FFFL, qui prévoit la création d'un poste de resp. des opérations spéciales au sein de la Commission Communication et qui pourrait se voir confier la mission de suivre la circulation d'information entre les clubs.

Formation

Manuel Alexandre, Resp. Formation de la FFFL, intervient pour préciser plusieurs points :

- En incluant la session de Villepinte en septembre, ce sont environ 75 personnes qui auront alors suivi l'une des trois sessions de BF1 depuis sa création
- Le plan de formation prévoit une première étape de 3 ans (la 3^e année est à venir) pour développer les formations de niveau 1 et constituer une première base suffisamment large de personnes formées, avant de leur proposer de passer au niveau 2 du plan de formation.
- Progressivement le niveau 1 doit passer, en termes d'organisation au niveau des Ligues Régionales.
- Et progressivement nous devons parvenir à former des formateurs prendre le relai d'André Welten, resp. pédagogique actuel.
- Il est fortement conseillé aux clubs d'inscrire plusieurs représentants aux formations, à la fois pour élargir le nombre de compétences au sein du club, mais aussi anticiper des mouvements et des créations de clubs qui disposeront alors de personnes déjà formées

Le club de Villepinte prend la parole pour apporter un complément d'informations sur la session de septembre, et notamment sur le fait que pour la première fois le BF1 s'ouvrira à des animateurs sportifs non membres de la FFFL. C'est une initiative très importante qui permet de s'ouvrir vers l'extérieur et d'entrevoir un déploiement du floorball au-delà de la sphère des clubs. C'est un axe de développement très important à considérer, et il est recommandé à l'avenir, pour chaque session de formation de s'adresser aux services municipaux de la ville d'accueil, et de leur proposer d'inscrire des éducateurs.

JEUNES

Nicolas Lévrier, Resp. Jeunes de la FFFL, intervient pour préciser plusieurs points :

- Le chpt Jeunes 2014-2015 s'est joué sur 4 zones avec un record de 17 clubs et 18 équipes engagées
- Des formules sportives différentes selon les zones



25, RUE TREBOIS - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TEL : 33 (0)6.77.18.96.11.
WWW.FLOORBALL.FR

- Féliciter tous les bénévoles qui s'engagent de plus en plus et efficacement au service des enfants qui sont l'avenir de notre sport
- S'agissant des U17, 50 licenciés sont concernés dont 35 en Rhône Alpes dont une partie à pris part au récent premier rassemblement. Celui-ci est une réussite sportive humaine importante qui confirme tout l'intérêt de travailler avec des groupes de jeunes très motivés et prometteurs

Il est relevé enfin que le projet de rassemblement national, permettant de réunir tous les clubs des différentes zones sur un même plateau, n'a pas pu s'organiser cette saison malgré de nombreuses discussions. Il est un projet prioritaire de la Commission Jeunes qui a pour but de travailler ce dossier dès le début de la saison pour qu'un tel rassemblement puisse avoir lieu en juin 2016.

FEMININES

Aurélie Boucher, Resp. Féminines de la FFFL, intervient pour préciser plusieurs points :

- Manque toujours de sections féminines à part entière au sein des clubs.
- Projet d'équipe 100% féminine chez les Dahuts la saison prochaine, en chpt jeune

ARBITRAGE

Vincent Grieu, Resp. Arbitrage de la FFFL, intervient pour préciser plusieurs points :

- Désormais tous les arbitres de chpt doivent avoir suivi la formation de niveau 1 a minima. C'est pourquoi il est d'autant plus recommandé que chaque club mette en place cette formation en interne, de manière autonome, en début de saison : l'occasion d'éduquer les joueurs, et donc de donner de premières clés fondamentales aux arbitres et/ou de rafraichir les connaissances des arbitres déjà en exercice.
- La formation de niveau 2 reste un manque latent, pas évident à déployer. La piste suisse existe et c'est sans doute la meilleure pour mettre en place une telle formation avancée, mais elle nécessite du temps et une personne dédiée pour aller chercher les contacts, et développer ensuite un concept, du contenu, avant d'organiser une session en France.
- Vincent Grieu annonce sa démission du poste de responsable arbitrage au sein du Comité Directeur de la FFFL.

SELECTIONS

Sébastien Fitte, Team Manager de la Sélection féminine intervient au nom de Michael Lanini (excusé) Resp. Sélections de la FFFL. Il comment simplement les slides proposés dans la présentation.

Marc-Antoine Fénart est ensuite présenté en tant que nouveau sélectionneur en chef de la Sélection Senior Femmes.

Dans le cadre de sa présentation personnelle, il souligne son souhait de s'attacher les services d'un assistant coach qui soit issu du floorball hexagonal.

----- PAUSE DEJEUNER -----



25, RUE TREBOIS - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TEL : 33 (0)6.77.18.96.11.
WWW.FLOORBALL.FR

ASSURANCE

Question des clubs de Nantes et d'Angers : lors des formations de type BF1, les stagiaires invités / externes non licenciés sont-ils couverts, par exemple en cas d'un sinistre lors d'une séance de mise en pratique.

Il est répondu qu'une confirmation précise pourra être demandée à la Mutuelle des Sportifs mais que ce type de personne entre en toute logique dans le cadre de l'assurance des personnes assistant à un maximum de 3 séances d'initiation au floorball sans devoir être licenciés. C'est un volet du contrat, de même par exemple que la couverture des bénévoles participant à l'organisation d'événements d'un club.

Il est enfin rappelé que la couverture d'assurance contractée par la FFFL s'applique bien aux échelons Ligue régionale / Comté Départemental / Club

COMPTES

Compte tenu de la fragilité de la trésorerie de la FFFL et de certains pics de demandes d'acompte (d'hôtels par exemple) à l'occasion de stages Equipe de France et/ou de formations BF1, il est demandé au club de considérer le fait de réaliser un versement anticipé en début de saison, d'un montant à définir par chacun sur la base de son prévisionnel de licencié.

Ce montant n'a pas besoin d'être précis, ni total, mais cette partie « pré-payée » permet à la FFFL de disposer d'une petite trésorerie pour payer des acomptes. En outre cette formule implique une validation automatique des licences sous iClub, sans intervention manuelle d'un membre de la FFFL (donc gain de temps et de réactivité pour tous)

Vote du quitus des comptes 2014

Pour : 22 votants soit 65 voix

Contre : 0

Abstention : 1 soit 3 voix

⇒ Les comptes 2014 sont approuvés par l'AG

LICENCES

- Toute personne ayant pour vocation de n'exercer que la fonction d'arbitre devra prendre une licence loisir, la catégorie de licence « loisir » sera donc ré-intitulé « loisir & arbitre »
- A re-vérifier : en cas de changement de type de licence en cours d'année (passage de loisir à compétition par exemple), affectation automatique du budget sous iClub (note : il est possible de passer au niveau supérieur en revanche il n'est pas possible de redescendre et par exemple de demander à convertir une licence compétition en licence loisir, au cours d'une même saison)
- Les Trolls émettent la proposition de réfléchir à une comptabilisation des pratiquants occasionnels ou en initiation pour compléter le chiffre des licenciés. C'est une pratique courant dans certains sports et qui peut en effet permettre de valoriser le travail des clubs et

Fournisseur Officiel



Partenaire Distribution





25, RUE TREBOIS - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TEL : 33 (0)6.77.18.96.11.
WWW.FLOORBALL.FR

de la fédération d'une autre manière. Recenser ces pratiques de manière précise et officielle au niveau fédéral demande sans doute quelques moyens non disponibles à date, toutefois il est fortement recommandé aux clubs de tenir ce genre de compte car ils sont clairement valorisables au niveau local pour démontrer le dynamisme d'un club, par exemple à l'égard des enfants et des écoles.

Vote de la nouvelle grille de catégories et de tarifs des licences (tarifs pour la saison 2015-2016)

Pour : 22 votants soit 65 voix

Contre : 0

Abstention : 1 soit 3 voix

⇒ La nouvelle structure des licences

DOMICILIATION DE LA FFFL

Compte tenu des changements à courts termes, il est évoqué la possibilité de recourir à une domiciliation sous forme de Boite Postale, à étudier en termes de faisabilité et d'adéquation avec le statut de fédération et les attentes/exigences des différents interlocuteurs.

REGLEMENTS

- Concernant le règlement du championnat, la proposition de libéralisation complète des mouvements entre équipes 1 & 2 rencontre d'importantes réticences et de forts doutes de voir des arrangements apparaître en cas d'enjeu pour telle ou telle équipe d'un même club. Il apparaît préférable de rester sur le système actuel (libre avant le 31/12 et encadré ensuite). Il est décidé de ne pas procéder à un vote de l'AG sur cette question qui ne l'exige pas, et de laisser le soin à la Commission Compétition de trancher en fonction des réactions observées et d'éventuelles autres réflexions.
- Concernant le règlement disciplinaire, la proposition d'assortir tout carton rouge individuel d'une amende à l'égard du club rencontre diverses réactions
 - Trolls : ceci doit s'accompagner d'un véritable suivi des arbitres avec évaluation
 - Marseille : par ailleurs il faudrait améliorer le fonctionnement de la Commission de Discipline, et tâcher de travailler dans des délais plus courts, en se servant de l'expérience progressivement acquise
 - Nantes : Il serait utile de pouvoir instituer un système de « délégué FFFL » sur chaque match avec un rôle d'observateur « officiel » à même de compléter le rapport des arbitres en cas d'incident, tel qu'un carton rouge
 - Marseille : le club suggère que ces délégués soient désignés comme les arbitres, à savoir parmi les clubs présents et ne jouant pas le match en question, avec des désignations réalisées en même temps que celles des arbitres pour des raisons similaires d'organisation des personnes concernées.
 - J. Debraux : souhaiterait d'abord s'assurer de l'existence d'une Commission Discipline fonctionnelle avant de passer à un système d'amende

Fournisseur Officiel



Partenaire Distribution





25, RUE TREBOIS - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TEL : 33 (0)6.77.18.96.11.
WWW.FLOORBALL.FR

- ⇒ La proposition de mettre en place un système de délégué de match est clairement à retenir et probablement assez simple à mettre en œuvre dans 90% des cas, si calquée sur le modèle des arbitres. A envisager si possible dès la saison prochaine.
- ⇒ Ces délégués n'auront pas cependant pour mission de suivre et évaluer les arbitres spécifiquement. C'est une mission qui doit progressivement faire l'objet de personnes dédiées et compétentes (quand le délégué ne doit pas être forcément un spécialiste de l'arbitrage). C'est une fonction spécifique au sein de la Commission d'Arbitrage qui doit être développée absolument. La première étape est de disposer d'une personne dédiée pour gérer ce projet et recenser les personnes compétentes et les affecter au moins sur les rencontres sur lesquelles elles peuvent se trouver naturellement (avant d'envisager des déplacements particuliers, aujourd'hui hors budget FFFL)
- ⇒ Un vote est finalement effectué concernant la proposition des amendes sur carton rouge (cf présentation de l'AG)
- ⇒

Vote du principe d'amende pour un club en cas de carton rouge (Match I = 50€ / Match II = 100€ / Match III = 200€)

Pour : 15 votants soit 46 voix

Contre : 2 votants soit 6 voix

Abstention : 6 soit 16 voix

- ⇒ Le principe d'amende sur carton rouge est approuvé et sera inscrit au règlement disciplinaire en vue d'une application pour la saison prochaine (les cas disciplinaires en cours sont naturellement exclus de cette nouvelle mesure)

CHAMPIONNAT

A l'occasion de la présentation des poules et des principes d'organisation de la prochaine saison, il est demandé à la direction de la FFFL d'adresser au plus vite à tous les clubs, les contacts de tous les clubs pour pouvoir commencer à travailler en concertation à la mise en œuvre de la saison.

Par la même les clubs non présents à l'AG doivent recevoir au plus vite les informations présentées.

Le club d'Angers fait remarquer qu'il est sportivement intéressant de répartir les clubs d'une même Ligue Régionale dans des poules différentes mais que cela peut paraître contradictoire avec l'objectif des ligues. Il est noté que ce parti pris pour cette saison répond à une volonté de beaucoup de clubs de renouveler la composition des poules, et que pour les clubs de l'Ouest ces nouvelles poules représentent des déplacements pas forcément beaucoup plus contraignants, et que de toute façon les poules ne peuvent encore se composer de clubs d'une même ligue (un mix est donc de toute façon incontournable).

Fournisseur Officiel



Partenaire Distribution





25, RUE TREBOIS - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TEL : 33 (0)6.77.18.96.11.
WWW.FLOORBALL.FR

INTERVENTION SPONSORING

A la demande du club des Trolls, Estelle Martin intervient pour présenter sa formation en alternance (MSP Formation), spécialisée dans le marketing sportif, et incluant un projet de recherche de sponsors au service des clubs sportifs.

Le principe est pour chaque étudiant de trouver une structure de type club, d'évaluer pendant 3 mois (au cours desquels l'étudiant est en cours) le potentiel de la structure d'un point de vue commercial et de signer le cas échéant un contrat d'alternance d'un an fixant notamment des objectifs financiers à partager entre rémunération du club et rémunération de l'étudiant.

Le coût pour le club en cas de rentrée trop limitée ou inexistante de sponsors n'est pas précisé. Chaque club est invité à se mettre en relation avec cette structure de formation en cas d'intérêt en utilisant les coordonnées suivantes :

Estelle Martin Borret / adresseperso74@gmail.com

LOBBYING

A la demande du club de Marseille, un point lobbying est fait quant à la perspective et aux démarches pour solliciter l'agrément du Ministère des Sports.

Sur ce dossier fondamental, et identifié comme tel naturellement de longue date, il est précisé que les choses n'ont absolument pas bougé depuis l'année dernière, pour deux raisons principales :

- un dossier qui doit être consolidé pour espérer obtenir un autre regard que celui porté jusqu'ici par les autorités qui cherchent tous les arguments possibles pour justifier un refus rapide et ferme
- l'absence de temps au niveau de la Direction de la FFFL, trop occupée à gérer les urgences opérationnelles de base, pour développer une quelconque stratégie sur ce dossier

Le club des Trolls d'Annecy indique avoir constitué un dossier de demande d'agrément transmis aux autorités municipales pour faire suivre au Ministère.

Il est rappelé que toute initiative peut être utile pour se faire connaître mais qu'il serait de très loin préférable d'agir de manière concertée, avec des outils communs, et sous l'impulsion de la direction de la FFFL.

Le club de Marseille propose qu'une Commission spécialisée soit établie pour définir et mettre en œuvre une stratégie collective de lobbying. C'est une très bonne idée et il reviendra au futur Comité Directeur de s'en assurer.

Jérôme Joaille
Président de la Fédération Française de Floorball
06.77.18.96.11 / jerome.joaille@floorball.fr

Fournisseur Officiel



Partenaire Distribution

